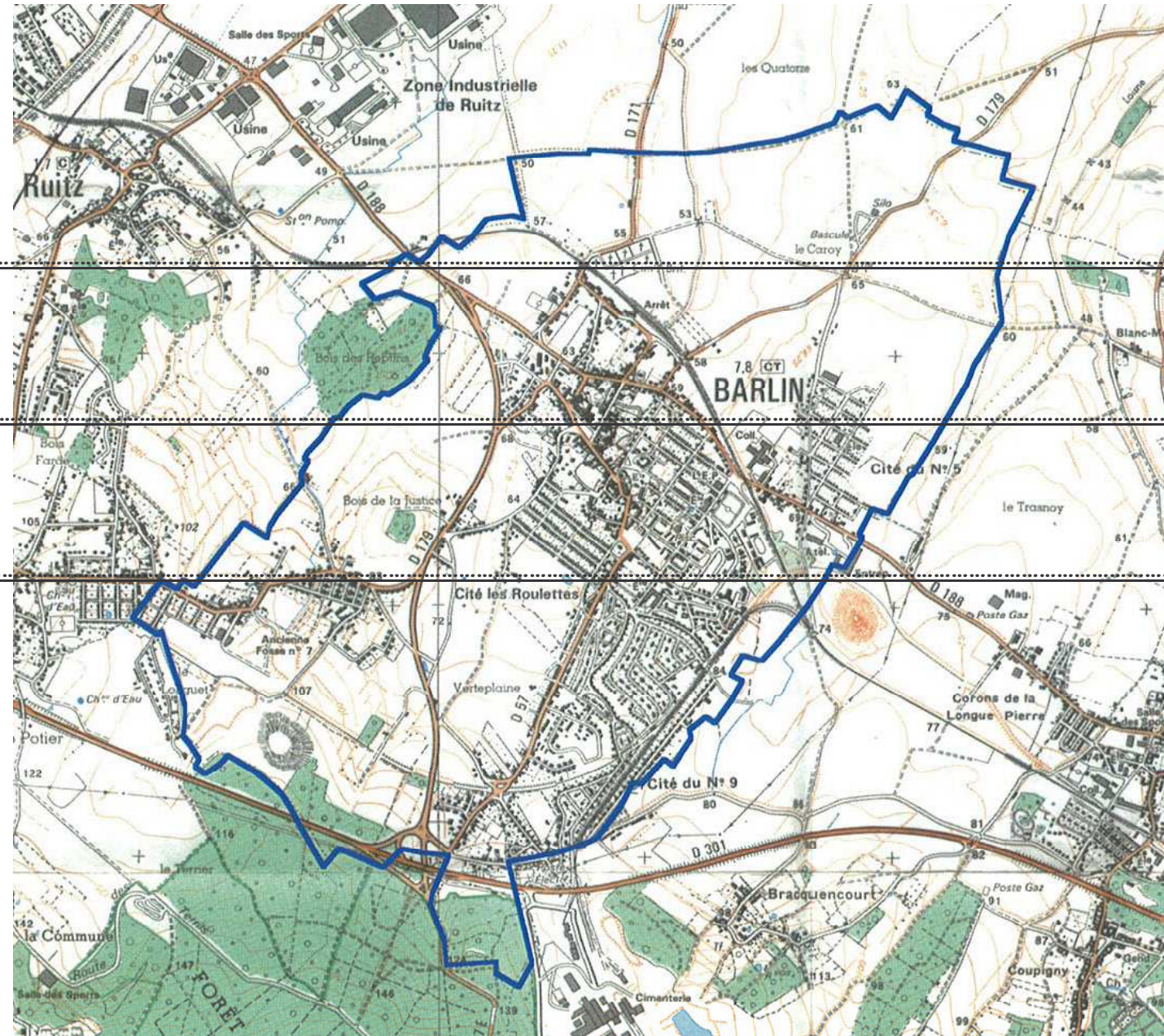


TABLE DES MATIERES

I. AVANT-PROPOS.....	page 3
II. SYNTHÈSE DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT.....	page 4
III. SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT.....	page 5 à 8



I. AVANT-PROPOS

LE PLAN LOCAL D'URBANISME ET LE P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, confirmée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, marque la volonté d'une politique urbaine globalisée accordant aux documents d'urbanisme une logique d'aménagement et de projet.

Le Plan Local d'Urbanisme se doit de définir un projet global pour le territoire communal, retranscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D).

Le P.A.D.D définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Ce document a pour fonction de présenter le projet d'aménagement de la municipalité pour les années à venir. Le projet est une capacité à imaginer un avenir et les moyens pour y parvenir.

Ces orientations générales concernent l'organisation générale du territoire communal ; elles définissent une politique d'ensemble apportant des réponses aux problématiques de la commune et des mesures de préservation à ses atouts.

Le scénario d'aménagement présenté est schématique, indiquant l'intention sans figer les formes.

Le P.A.D.D est un document essentiel puisque l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme doit être cohérent avec le projet qu'il comporte. La relation de cohérence s'apprécie comme une relation de compatibilité des dispositions techniques du PLU (zonage, règlement et orientations particulières) avec le P.A.D.D.

II. SYNTHESE DES ENJEUX D'AMENAGEMENT

Le diagnostic et l'analyse de l'état initial de l'environnement exposés dans le rapport de présentation ont permis de faire émerger plusieurs grands enjeux d'aménagement et d'urbanisme.

EN TERME DE CONTENU :

Depuis l'arrêt du dernier puits de mine en 1967, la population de Barlin ne cesse de diminuer en raison des nombreux départs de la commune. Ce sont principalement les plus jeunes qui s'éloignent du secteur, à des fins souvent économiques ou foncières, engendrant une accentuation du phénomène général de vieillissement de la population.

Néanmoins, la commune est dotée d'équipements d'intérêt collectif essentiels pour toutes les classes d'âge (écoles, collège, lycée professionnel, maison des jeunes, installations sportives, foyer pour personnes âgées,...), accompagnées de structures associatives actives.

Le parc de logements est caractéristique de l'ancien bassin minier du Nord Pas-de-Calais : 9 cités minières, l'habitat locatif représentant la moitié de l'ensemble du parc et une majorité de petits logements.

Les enjeux des années à venir résident donc dans :

► la relance d'un dynamisme démographique

- en agissant, en premier lieu, sur le bâti existant, en le restructurant, en le requalifiant et en engageant des opérations de renouvellement urbain
- en ouvrant de nouvelles zones à l'urbanisation

► la diversification de l'offre des logements et la mixité sociale

- en accentuant la construction de grands logements
- en favorisant l'habitat pour les jeunes couples
- en offrant sur la commune les possibilités de poursuivre un parcours résidentiel complet (location, primo-accession, lot libre)

► le maintien des équipements publics

- en s'adaptant à leur capacité et en leur assurant une certaine pérennité

► en encourageant les activités économiques

- afin de promouvoir l'emploi sur la commune et dans l'ensemble du secteur

EN TERME DE CONTENANT :

La commune de Barlin bénéficie d'une situation privilégiée au sein de l'ancien bassin minier du Nord Pas-de-Calais, entre Béthune au nord, Bruay-la-Buissière à l'ouest et Lens à l'est.

Dominé par la forêt domaniale d'Olhain et la base départementale de loisirs, son territoire est traversé par des infrastructures importantes telles que la RD188, la RD179 et la rocade minière (RD301) directement reliée à l'A21.

L'exploitation minière a marqué profondément le paysage et la structure urbaine de la commune : carreaux de fosse, voie ferrée, urbanisation caractéristique des cités minières.

Le tissu urbain s'est organisé sous la forme d'un croissant, basé sur les limites de la voie ferrée au nord et la RD179 à l'ouest. Le centre-bourg et les équipements administratifs et commerciaux essentiels sont concentrés au centre du territoire ; les cités du 5 et du 7 constituent les deux principaux écarts d'urbanisation de la commune.

Les enjeux des années à venir résident donc dans :

► le renforcement des centralités

Les différents points d'attraction et de convergence des déplacements des habitants caractérisent les "centralités" de Barlin. Il s'agit des principaux lieux de déplacements sur la commune : équipements (structures administratives, scolaires, sportives, culturelles,...) et commerces.

- en localisant les futures zones d'habitat en contiguïté du centre-bourg déjà constitué, afin d'accueillir les nouvelles populations à proximité des lieux de vie en place (plusieurs objectifs : extensions réduites des voiries et des réseaux, réduction des déplacements automobiles, meilleure intégration des nouveaux quartiers, gestion économe de l'espace...)

► le pilier du passé minier pour l'amélioration du cadre naturel et le développement des loisirs

- en s'appuyant sur les terrils de la fosse 7 et sur l'ancien cavalier comme supports de la préservation et de la valorisation des milieux naturels
- en créant sur ces sites un pôle de loisirs en continuité de la base d'Olhain

► le potentiel lié à l'accessibilité et la desserte aisées de la commune

- en ce qui concerne les activités économiques et le développement de structures à vocation intercommunale

III. SCENARIO D'AMENAGEMENT

A partir des problématiques et enjeux soulevés, plusieurs moyens d'action ont été déterminés.

Le projet est régi par la conduite d'une ligne directrice forte :

faire évoluer la commune dans toutes les dimensions utiles à un bon équilibre structurel à savoir l'habitat, les équipements, les activités économiques, le cadre naturel et les loisirs.

PROJET DEVELOPPEMENT URBAIN :

Renforcer l'urbanisation en contiguïté du centre-ville

L'objectif du développement urbain sur Barlin est de combler l'urbanisation existante dans ses principales limites, à savoir la voie ferrée au nord et la RD179 à l'ouest.

Les projets sont donc envisagés d'une part, pour densifier le tissu urbain existant ; d'autre part et en second lieu, en extension.

1. la densification urbaine

La densification du bâti consiste en une augmentation du nombre de logements construits sur une surface donnée. Elle permet la réalisation d'opérations en cœur d'îlots comblant les dents creuses du tissu aggloméré ou les fonds de parcelles de constructions existantes.

Ces projets sont envisagés : • entre la rue d'Houdain, la rue des Marolliers et la résidence de la Plaine
• entre la rue des Roulettes et la rue des Marolliers prolongée
• rue de Belfort prolongée en vis à vis de l'urbanisation existante sur Maisnil-les-Ruitz

2. l'extension urbaine

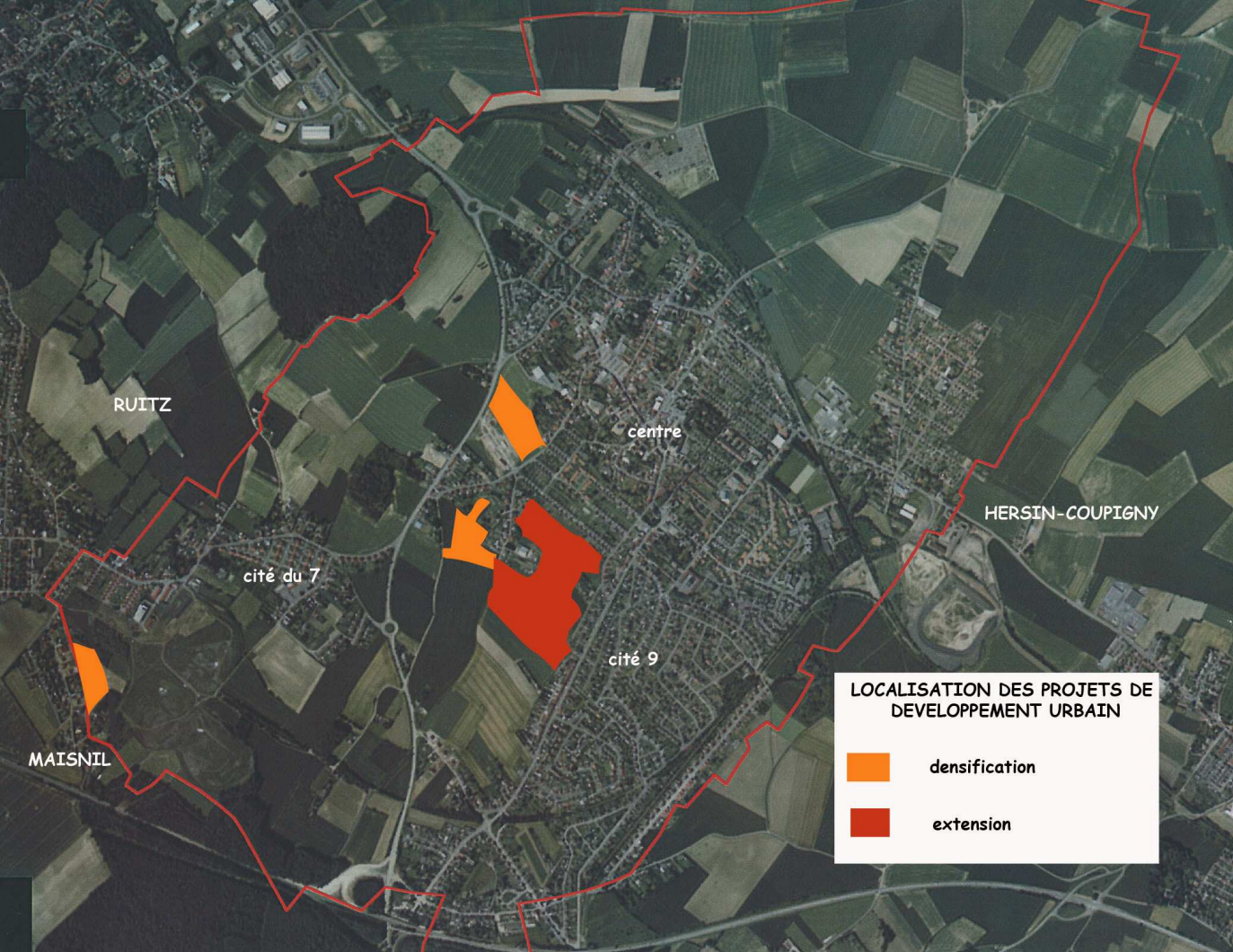
Le développement de l'urbanisation s'effectue ici sur des terrains plus extensifs dont le principe de localisation complète le tissu urbain actuel ou futur. Cette zone est envisagée à moyen ou long terme, dans la mesure où elle sera le prolongement de la zone Actigreen et de l'opération de densification entre la rue des Roulettes et la rue des Marolliers prolongée.

L'aménagement de ce site s'inscrit en cohérence avec la cité des Roulettes et la cité 9. Il s'appuiera sur les voies existantes : rue Molière, rue de Fresnicourt et rue des Marolliers prolongée, et offrira aux habitants de la cité 9 un barreau d'accès plus direct à la RD179 au travers de la zone Actigreen, tout en rapprochant la cité 7 du tissu central.

Organiser le développement de la commune

Les stratégies de programmation urbaine au sein de ces zones de développement viseront à satisfaire deux objectifs :

- Parvenir à un équilibre social de l'habitat
 - o en encourageant la mixité sociale : diversifier le parc de logements pour une meilleure adaptation aux besoins en proposant tous types de produits (logements locatifs, conventionnés, en accession à la propriété, lots libres de constructeur). L'objectif sur Barlin est de rééquilibrer le parc vers le "haut" en favorisant les opérations d'accession groupée et de lot libre.
 - o en favorisant la mixité urbaine : intégrer ou réintégrer des espaces d'intérêt collectif, des services et des commerces de proximité au sein des zones à dominante d'habitat, afin d'éviter les zones mono-fonctionnelles
 - o en permettant une bonne intégration architecturale des nouvelles constructions au sein du bâti existant
 - o en préservant des espaces verts et des plantations à l'intérieur des zones
- Favoriser le bouclage viaire
 - L'intégration des quartiers passe par une politique de désenclavement et une hiérarchisation des modes de déplacements. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, les nouvelles voies de desserte viseront à favoriser le bouclage de la trame viaire et la relation entre les quartiers, les équipements et la zone Actigreen. Ces liaisons peuvent s'opérer de différentes manières : voies routières, sentes piétonnes ou pistes cyclables.



PROJET RENOUVELLEMENT URBAIN :

Une attention particulière a également été portée à la reconstruction de la ville sur elle-même, ainsi qu'à la restructuration du bâti existant.

Ainsi, les principaux écarts d'urbanisation de la commune vont être traités ou renforcés. La cité du 5, qui comprend 151 logements, va faire l'objet d'une opération de restructuration. Toutes les cités minières de Barlin auront donc été renouvelées. De même, la cité du 7 sera renforcée par la réalisation de nouveaux logements, accompagnée d'un bouclage de la structure viaire.

De même, afin d'améliorer la qualité des équipements en place, la maison des jeunes et la salle des fêtes intègrent ces projets de renouvellement et d'extension.

Pour des raisons d'agrandissement de capacité et de mises aux normes du point de vue de l'accueil du public (cuisines, blocs sanitaires) et de sécurité, la salle des fêtes sera déplacée au sein de la zone Actigreen. Sur le site actuel, un programme de logements est prévu.



PROJET ESPACES PUBLICS :

Sécuriser les axes routiers et les carrefours

La RD188 connaît un trafic moyen d'environ 10 000 véhicules par jour. Implanté en bordure de cette voie, le collège nécessite un traitement de son accessibilité et de sa desserte. C'est pourquoi à partir de l'intersection de la rue d'Hersin et de la rue de Noeux jusqu'à après le collège, il est prévu sur l'emprise de la voie ferrée, aujourd'hui désaffectée, un doublement de la voie et la création de stationnements.

De même, parce que les entrées de ville constituent la première perception urbaine de la commune, elles sont considérées comme de véritables éléments urbains à prendre en compte. Les entrées de bourg, tout en marquant la fin de l'urbanisation, seront traitées dans l'optique de créer un événement (travail sur le visuel et le lisible dans l'aménagement) afin que les automobilistes aient la sensation d'entrer dans la ville et canaliser ainsi la vitesse excessive.

PROJET ACTIVITES ECONOMIQUES :

Conforter les activités économiques

Le projet de développement économique sur le territoire de Barlin s'inscrit dans une logique intercommunale de renforcement et de complémentarité économique.

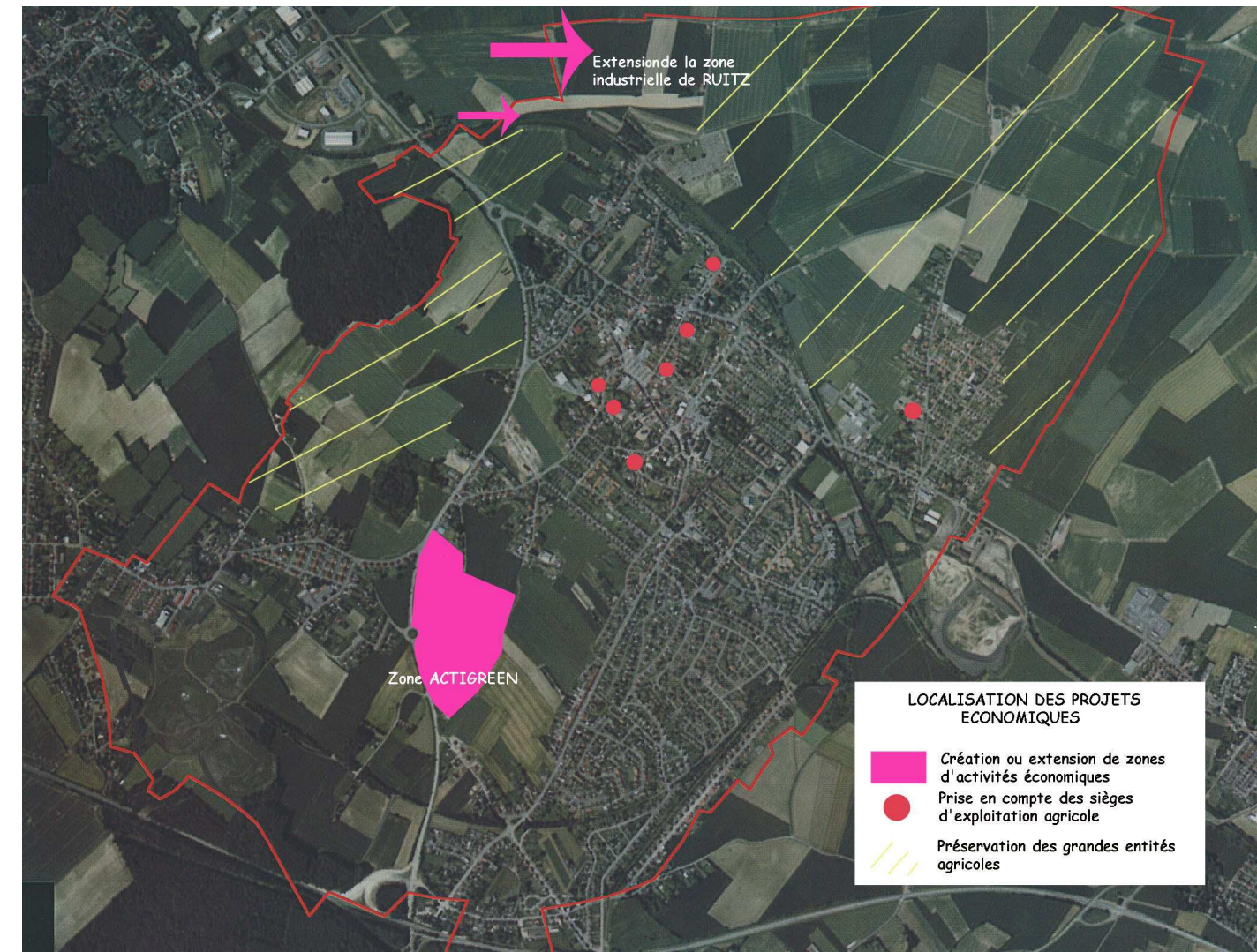
Cette partie du territoire d'Artois Comm. éprouve un besoin de dynamisation et de diversification des activités humaines sous peine, à terme, de devenir monofonctionnelle essentiellement orientées vers l'habitat.

La complémentarité économique se réfléchit en fonction des différentes actions de développement économique d'Artois Comm. En effet, le parc Actigreen s'inscrit à l'intérieur d'un développement du territoire avec le parc de Falande à vocation principale d'activités commerciales dans la continuité de la zone de la Porte Nord, l'extension de la zone de Ruitz à vocation principale d'activités industrielles, qui concerne également le territoire au nord de Barlin.

Dans cette logique, le parc Actigreen, situé en bordure de la RD301 prochainement doublée vers Lens, possèdera un statut de zone d'activités légères (artisanat, services...) ou de toute autre activité ayant un rapport avec la zone urbaine. Il accueillera en outre la nouvelle salle des fêtes.

Soucieux d'offrir des structures d'accueil pour des nouvelles activités, le projet importe également de favoriser le maintien et le développement des activités existantes, notamment les exploitations agricoles pour lesquelles l'impact des nouvelles zones d'urbanisation ou d'activités est forcément direct s'agissant de parcelles aujourd'hui cultivées.

Les exploitants agricoles de Barlin ont donc été identifiés et concertés sur le projet. Volonté a ainsi été faite de protéger les grandes entités agricoles au nord de la voie ferrée, ainsi qu'à l'ouest de la RD179.



PROJET ENVIRONNEMENT, CULTUREL ET DE LOISIRS :

Parce que la préservation et la mise en valeur des paysages apparaît comme un moteur d’une certaine qualité de vie et d’une nouvelle mobilité urbaine, le projet prend appui sur la préservation du patrimoine historique et environnemental issu de l’exploitation minière pour améliorer le cadre naturel et les activités de loisirs sur la commune.

Ces orientations confortent ainsi les objectifs recherchés par la trame verte qui se constitue dans les territoires de l’ancien Bassin Minier du Nord Pas-de-Calais :

- la protection des milieux naturels et des ressources, enjeu du développement durable
- la détente et les loisirs, vecteur de lien social et de renforcement de l’attractivité du territoire

Implanter des pôles culturels et de loisirs

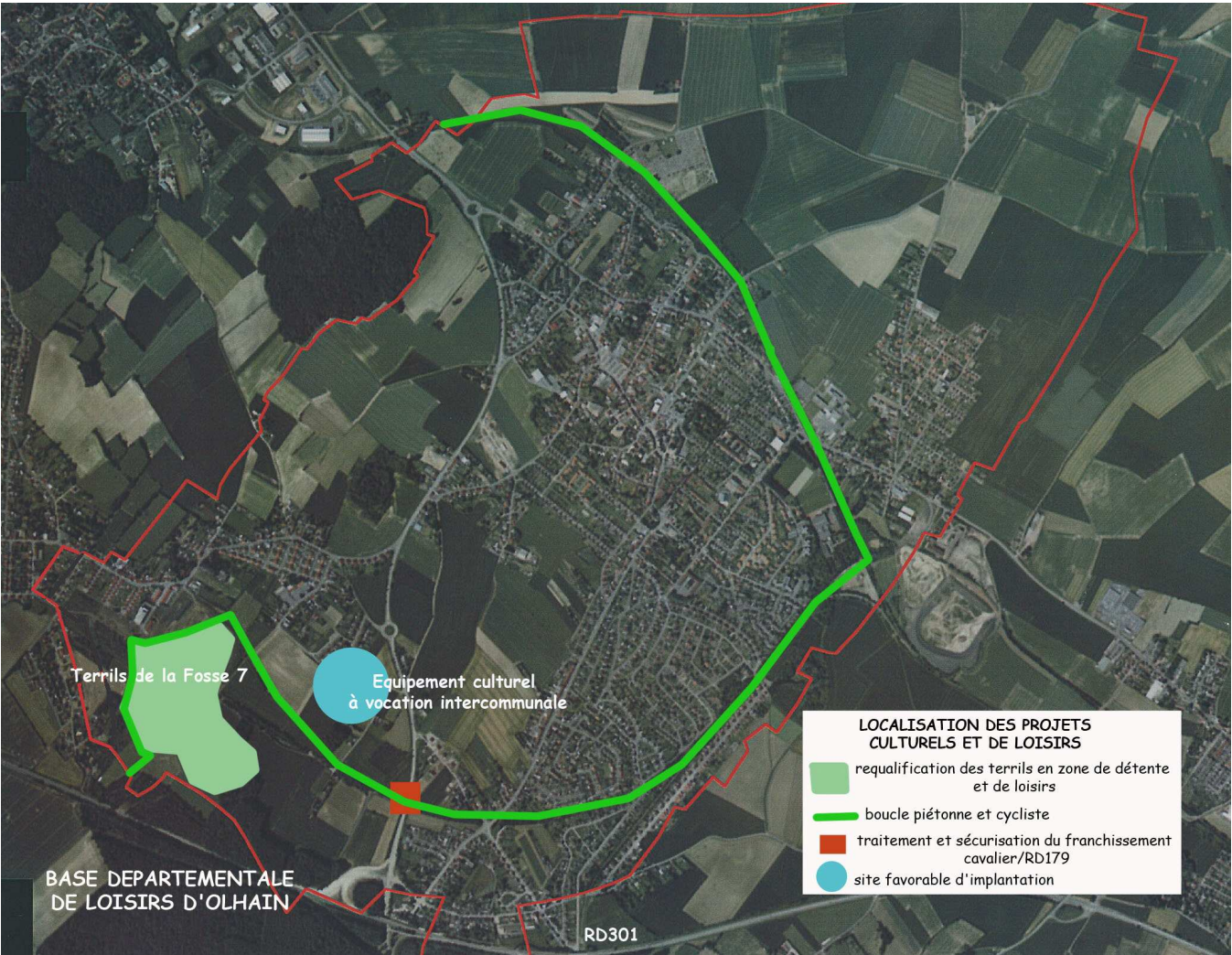
Contigu à la forêt d’Olhain et à la base départementale de loisirs, les terrils de la fosse 7 font partie des grands sites à aménager. Il s’agit de saisir l’opportunité de renforcement du Parc d’Olhain pour valoriser et requalifier les terrils sur Barlin en y installant une zone de détente et de loisirs (exemples : équipements de plein-air, plan d’eau, ...).

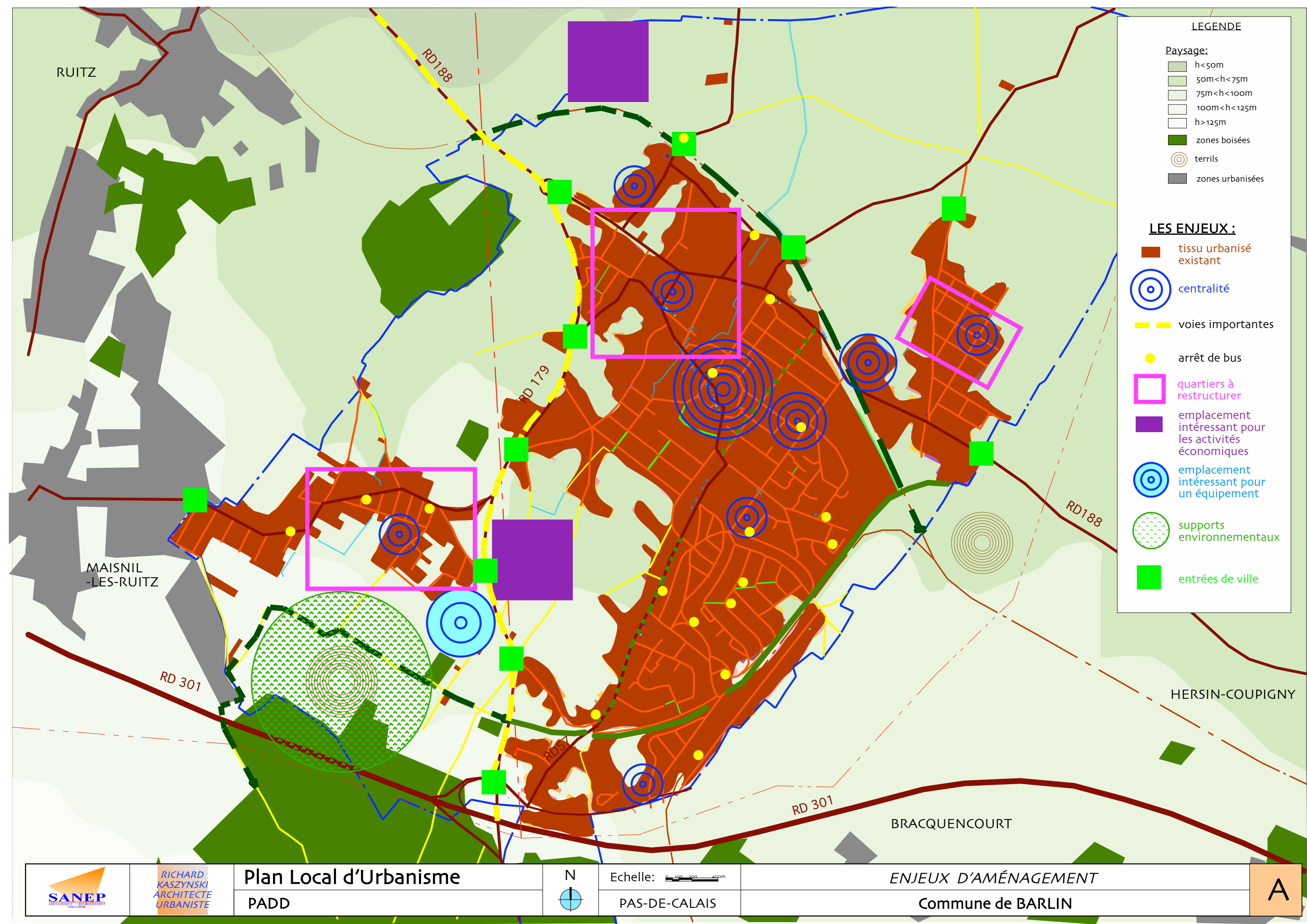
De même, un souhait d’Artois Comm. est d’implanter une salle de spectacle pouvant accueillir environ 2000 à 2300 personnes. Disposant des voies de desserte correspondant à l’envergure de cet équipement (giratoire conforté par le doublement de la RD301), la commune de Barlin défend les potentialités du site à proximité de la future zone de loisirs de la fosse 7.

Améliorer le cadre naturel par l’incitation à la promenade

Aujourd’hui désaffectée, l’aménagement de l’ancienne voie ferrée en chemin piéton permettrait de conforter et de valoriser l’emprise de l’ancien cavalier de mine requalifié, le bouclage trouvant sa conclusion sur la zone de détente de la fosse 7, puis vers le Parc d’Olhain.

Ainsi, conformément à la trame verte, "ces liens dédiés aux modes de déplacement doux (cycles, piétons, ...) ont vocation à répondre à de multiples usages : déplacements quotidiens et utilitaires, itinéraires touristiques, parcours sportifs, promenades familiales,...Ainsi, ce réseau qui sera mis en place pourra être à la fois fonctionnel pour les habitants, mais aussi ludique pour les promeneurs se déplaçant entre sites récréatifs".





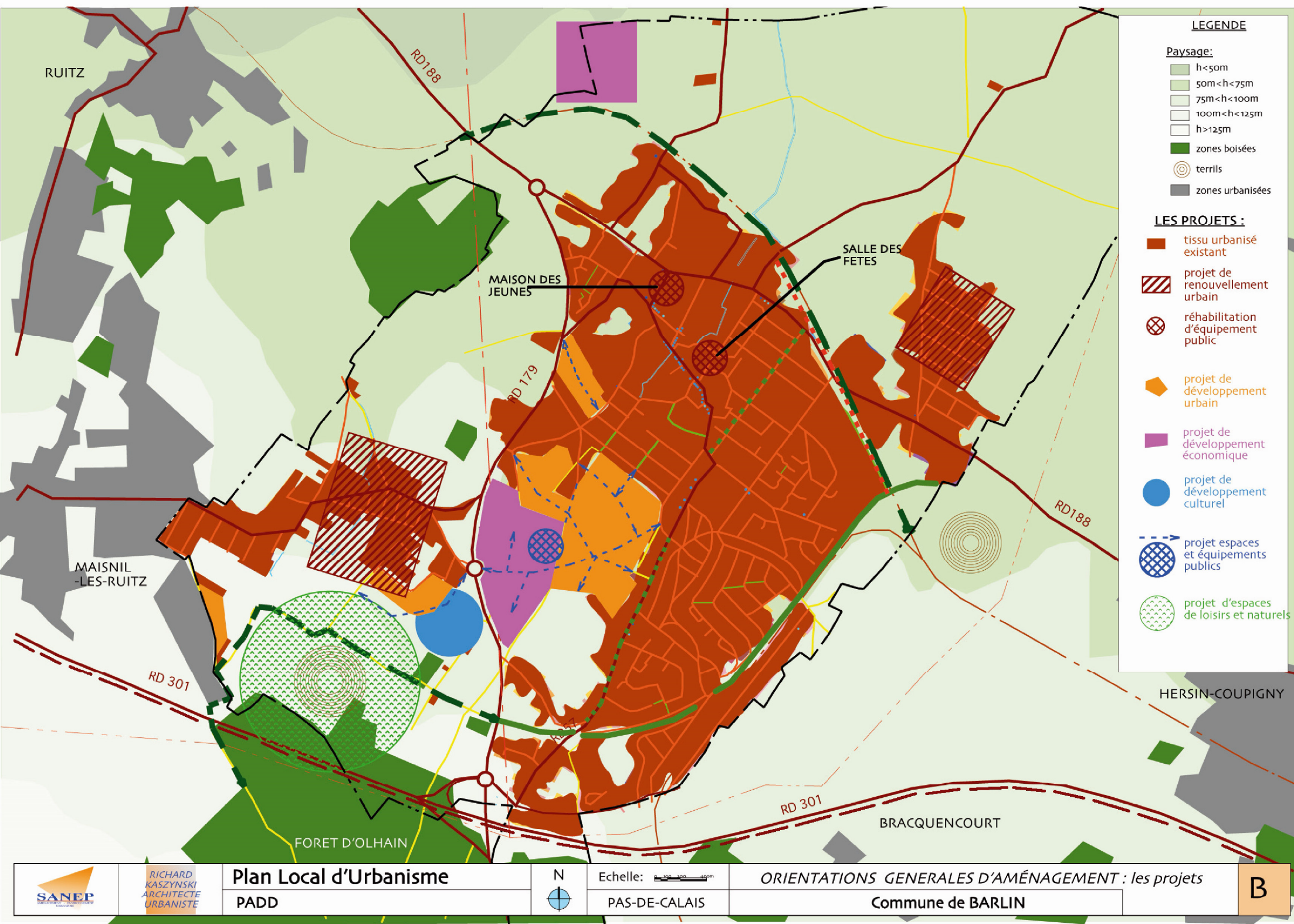
LEGENDE

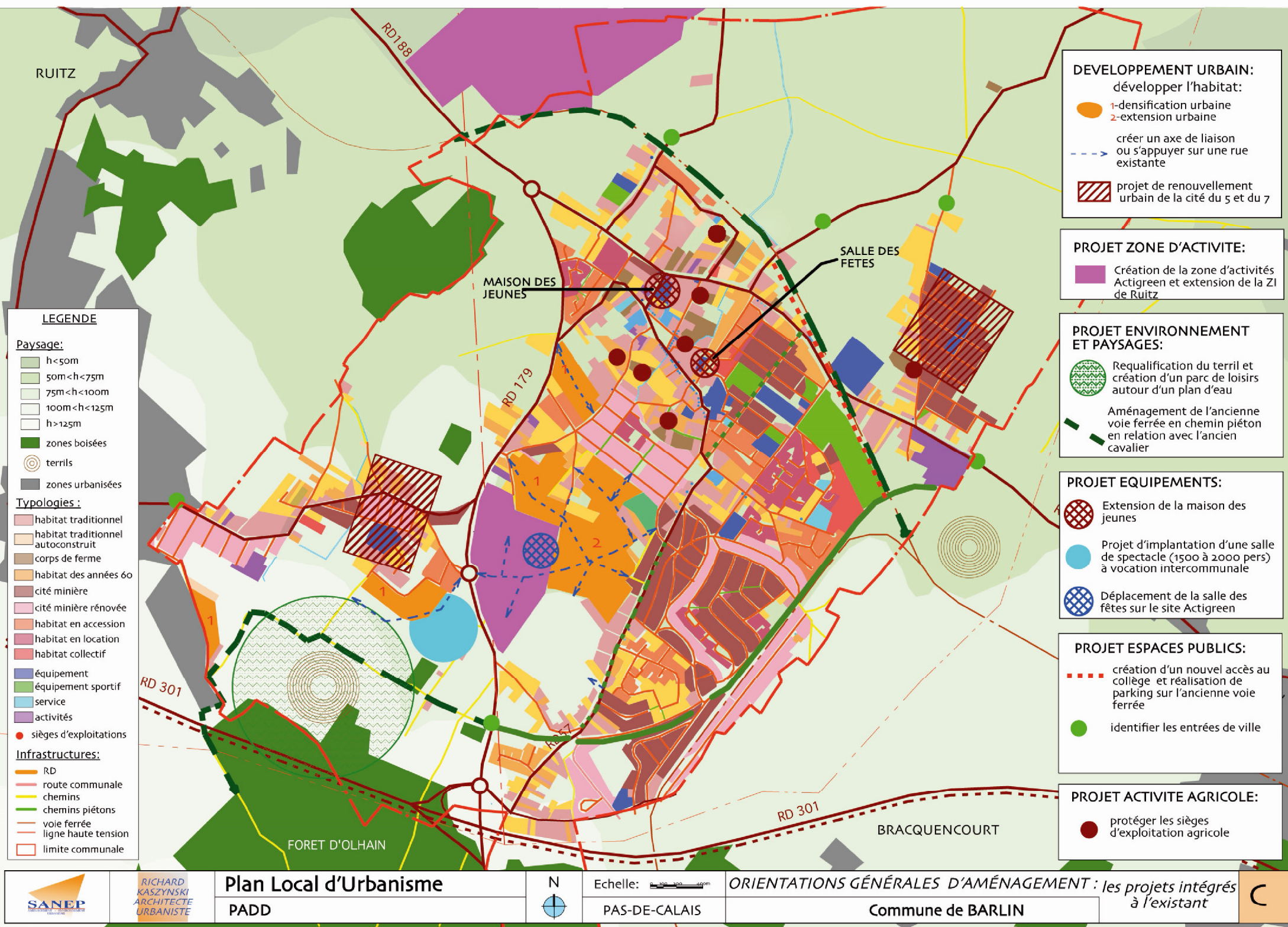
Paysage:

- h<50m
- 50m<h<75m
- 75m<h<100m
- 100m<h<125m
- h>125m
- zones boisées
- terrils
- zones urbanisées

LES ENJEUX :

- tissu urbanisé existant
- centralité
- voies importantes
- arrêt de bus
- quartiers à restructurer
- emplacement intéressant pour les activités économiques
- emplacement intéressant pour un équipement
- supports environnementaux
- entrées de ville





DEVELOPPEMENT URBAIN:
développer l'habitat:
1-densification urbaine
2-extension urbaine
créer un axe de liaison ou s'appuyer sur une rue existante
projet de renouvellement urbain de la cité du 5 et du 7

PROJET ZONE D'ACTIVITE:
Création de la zone d'activités Actigreen et extension de la ZI de Ruitz

PROJET ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES:
Requalification du terril et création d'un parc de loisirs autour d'un plan d'eau
Aménagement de l'ancienne voie ferrée en chemin piéton en relation avec l'ancien cavalier

PROJET EQUIPEMENTS:
Extension de la maison des jeunes
Projet d'implantation d'une salle de spectacle (1500 à 2000 pers) à vocation intercommunale
Déplacement de la salle des fêtes sur le site Actigreen

PROJET ESPACES PUBLICS:
création d'un nouvel accès au collège et réalisation de parking sur l'ancienne voie ferrée
identifier les entrées de ville

PROJET ACTIVITE AGRICOLE:
protéger les sièges d'exploitation agricole

LEGENDE

Paysage:
h<50m
50m<h<75m
75m<h<100m
100m<h<125m
h>125m
zones boisées
terrils
zones urbanisées

Typologies :
habitat traditionnel
habitat traditionnel autoconstruit
corps de ferme
habitat des années 60
cité minière
cité minière rénovée
habitat en accession
habitat en location
habitat collectif
équipement
équipement sportif
service
activités
sièges d'exploitations

Infrastructures:
RD
route communale
chemins
chemins piétons
voie ferrée
ligne haute tension
limite communale